

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE
Direction des Routes et de
l'Aménagement
Ouvrages d'art

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE TRAVAUX

Remplacement de joints de chaussée type hiatus

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

2024T0138

Date limite de remise des plis

03/ 05 / 2024 à 12 heures

Procédure de passation

Procédure adaptée ouverte

(Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Direction des Routes et de l'Aménagement

Ouvrages d'art

Adresse : 31 boulevard Emile Roux

CS 60 000

16917 ANGOULEME CEDEX 9

Téléphone : 05.16.09.50.00

La personne en charge du dossier est : Christophe CHATELIER- Chargé d'opération

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Remplacement de joints de chaussée type hiatus**

Pont PS4 Déviation de Barbezieux _ RD5_ P16-1217 Commune de BARBEZIEUX

Pont PS0 De Jarnac _RD736_ P16-1283 Commune de JARNAC

Code CPV	Libellé CPV
45221119-9	Travaux de rénovation de ponts

Lot	Code CPV - Libellé CPV
Lot n°1 - Remplacement de joints de chaussée Pont PS4 Déviation de Barbezieux _ P16-1217 Commune de BARBEZIEUX	45221119-9 : Travaux de rénovation de ponts
Lot n°2 - Remplacement de joints de chaussée Pont PS0 De Jarnac _P16-1283 Commune de JARNAC	45221119-9 : Travaux de rénovation de ponts

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Remplacement de joints de chaussée type hiatus
 Acheteur	DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
 Type de contrat	Marché ordinaire de travaux
 Structure	2 lots
 Lieu d'exécution	Communes de BARBEZIEUX & JARNAC
 Délai	Variable selon les prestations du contrat
 Pénalités de retard	100 € par jour de retard, 500 € par jour au-delà de 3 jours de retard
 Variation des prix	Fermes actualisables, formule TP02n / TP02o
 Nature des prix	Prix unitaires

■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation est décomposée en 2 lots :

N° Lot et libellé	Forme du contrat
Lot n°1 - Remplacement de joints de chaussée Pont PS4 Déviation de Barbezieux _ P16-1217 Commune de BARBEZIEUX	ordinaire
Lot n°2 - Remplacement de joints de chaussée Pont PS0 De Jarnac _P16-1283 Commune de JARNAC	ordinaire

Les candidatures peuvent concerner un ou plusieurs lots. Les candidats doivent présenter une offre

distincte pour chaque lot auxquels ils répondent.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://marchespublics.lacharente.fr>.

■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Règlement de consultation
- Cadre de marché (AE + CCAP)
- CCTP
- Cadre du Bordereau des prix unitaires (BPU)
- Cadre du Détail estimatif (DE)

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 120 jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

■ Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://marchespublics.lacharente.fr>.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Réponse et groupement :

En cas d'attribution du contrat à un groupement, l'acheteur se réserve la possibilité d'imposer la forme d'un groupement solidaire.

■ Variantes :

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ Contenu des plis et conditions de participation :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Capacité technique et professionnelle : minima exigés	
Références Travaux	Liste des travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précision s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance

Document	Descriptif
	<i>du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années</i>
Moyens techniques	<i>Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature</i>

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Mémoire technique SOA	<i>Le candidat présentera un mémoire technique comprenant notamment :</i> - <i>l'organisation du chantier avec les moyens en personnels et en matériels ainsi que les procédés d'exécution</i> - <i>des indications concernant la provenance des principales fournitures et, éventuellement, les références des fournisseurs correspondants ;</i> - <i>un programme d'exécution des ouvrages indiquant le mode opératoire ainsi la durée des différentes phases du chantier ;</i> - <i>la liste des sous-traitants envisagés ;</i>
Cadre du Détail estimatif (DE)	- <i>Détail estimatif, cadre joint à compléter ;</i>
Cadre du Bordereau des prix unitaires (BPU)	- <i>Bordereau des prix unitaires, cadre joint à compléter ;</i>
Cadre de marché simplifié (AE+CCAP)	- <i>Cadre de marché, cadre joint à compléter par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des prestataire(s).</i> - <i>Dans le cas d'un groupement conjoint, le candidat joindra l'annexe relative à la répartition et la valorisation des prestations entre les cotraitants ;</i> - <i>En cas de recours à la sous-traitance, conformément à l'article 5 de la loi du 31 décembre 1975 modifiée, le candidat doit compléter cet acte d'engagement qui sera accompagné des demandes d'acceptation des sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement (ces demandes sont formulées dans l'annexe de l'acte d'engagement). Pour chacun des sous-traitants, le candidat devra joindre, en sus des renseignements exigés par l'article R2193-1 du Code de la commande publique :</i> - <i>Une déclaration sur l'honneur du sous-traitant indiquant qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L8221-1 et 2, L8221-3 et 5, L8251-1, L5221-8 et 11, L8231-1, L8241-1 et 2 du Code du Travail ;</i> - <i>Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant.</i> <i>Le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement ou céder.</i>

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://marchespublics.lacharente.fr>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

<u>Adresse postale</u>	<u>Adresse physique</u>
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE PÔLE RESSOURCES / D.J.C.P Service de la commande publique 31 boulevard Emile Roux CS 60 000 16917 ANGOULÊME CEDEX	DEPARTEMENT DE LA CHARENTE PÔLE RESSOURCES / D.J.C.P Service de la commande publique 36 rue de l'Arsenal Bureau 1.06 16000 ANGOULÊME

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix (60 %)	Le critère "prix" sera examiné au regard du document financier (DE) valorisé par le candidat. La note attribuée s'établira selon la formule suivante : $\text{Note} = \text{Nbre de points affecté au critère} \times (\text{prix le plus bas} / \text{prix proposé par le candidat})$
2. Valeur technique (30 %)	Le critère "Valeur technique" sera examiné au regard de la pertinence des renseignements et documents fournis dans le mémoire technique. Pour attribuer la note de chaque sous-critère de la valeur technique, les principes généraux suivants seront adoptés : 0 : Absence de document ou document non conforme 0,25 : Document peu détaillé ne répondant que partiellement 0,50 : Contenu acceptable avec réserves mineures 0,75 : Contenu satisfaisant 1 : Contenu très détaillé et pertinent
- Organisation du chantier (25 pts)	Moyens en matériel et en personnel affectés au chantier. Procédés et moyens d'exécution (méthodologie, description des ateliers de mise en œuvre : matériel + personnel). Ce critère sera éventuellement développé pour expliciter une méthodologie nouvelle ou expérimentale afin d'apporter une plus-value technique ou de rendement.
- Programme d'exécution des travaux, phasage, prise en compte des usagers (5 pts)	Planning précis selon les moyens d'exécution et la description des ateliers mis en œuvre. Ce critère sera éventuellement développé pour expliciter la méthodologie proposée.
3. Délai d'exécution (10 %)	Le critère "délai d'exécution" sera examiné au regard du délai proposé (et justifié) par le candidat. La note attribuée s'établira selon la formule suivante : $\text{Note} = \text{Nbre de points affecté au critère} \times (\text{délai le plus court} / \text{délai proposé par le candidat})$

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

	fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande négociation.

■ **Négociations :**

L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat ni les critères de sélection.

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

5. CONCLUSION DE LA CONSULTATION

■ **Documents à produire par le candidat retenu**

Les certificats ou la déclaration mentionnés aux articles R2143-6 à R2143-10 du Code de la commande publique seront remis par le candidat retenu dans le délai de 5 jours à compter de la demande présentée par le représentant légal du pouvoir adjudicateur.

Il devra joindre les mêmes documents pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre.

Toutefois, vous pouvez mettre ces pièces en ligne par anticipation, dans un coffre-fort sécurisé gratuit, sur votre espace entreprise. Ainsi vos acheteurs pourront y accéder, vous évitant tout risque de non-conformité pour absence ou retard de fourniture de ces attestations. Et vous recevrez vos notifications 10 jours plus tôt.

Mettez votre RIB, votre KBIS, votre attestation d'assurance, votre NOTI-2 (charges sociales et fiscales), et votre attestation semestrielle (Urssaf), en ligne.

Pour cela connectez-vous sur AWS-Entreprises.com, puis faites " GESTION / Attestations ".

■ **Signature du marché**

Si le candidat n'a pas signé l'acte d'engagement **à l'aide d'un certificat électronique** au stade de la remise des offres, et s'il est déclaré attributaire, il sera invité à le faire selon l'un des scénarii suivants :

- si l'attributaire signe l'acte d'engagement avec son certificat de signature électronique, il le renvoie sur le profil d'acheteur ;
- Si l'attributaire signe l'acte d'engagement rematérialisé au format papier, il le renvoie par voie postale.

Dans les deux cas, il joint le document relatif aux pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat (statuts, extrait Kbis, pouvoir interne à la société), et en cas de groupement, l'habilitation du mandataire s'il signe seul l'offre pour le groupement.

Précisions sur la signature électronique

Afin de faciliter l'exploitation des documents électroniques par la personne publique, il est recommandé à l'attributaire de privilégier la signature électronique **au format PAdES (se reporter à l'annexe « comment signer électroniquement »)**.

Pour vous procurer un certificat de signature électronique, consultez la liste publiée par l'ANSSI à l'adresse : <https://www.ssi.gouv.fr/administration/visa-de-securite/visas-de-securite-le-catalogue/>

☐ **Rappels important :**

- *Une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une simple copie.*
- *Seul l'acte d'engagement doit être signé, les autres pièces constitutives du contrat (CCAP, CCTP, DPGF, mémoire technique,...) devant être simplement listées dans ce document.*
- *La signature d'un fichier compressé n'emporte pas signature des documents qui y sont contenus.*

6. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://marchespublics.lacharente.fr>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide. En cas d'empêchement, écrire à : marchespublics@lacharente.fr

■ **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Poitiers
15 rue de Blossac
86000 POITIERS
Téléphone : 05.49.60.79.19
Courriel : ta-poitiers@juradm.fr
Télécopie : 05.49.60.68.09
Site internet : <http://www.ta-poitiers.juradm.fr/ta/poitiers>



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)